



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 88806

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de financement des stages préparatoires à l'installation des jeunes agriculteurs. Le financement de ce parcours d'installation semble aujourd'hui compromis et les incertitudes qui pèsent notamment sur les dotations budgétaires relatives à ces stages pourraient nuire à la qualité, voire à la viabilité, de nombreux projets de jeunes agriculteurs. Or ces stages constituent une étape fondamentale dans la formation des jeunes souhaitant s'installer. Ils permettent notamment aux futurs professionnels d'acquérir une expérience concrète au sein du monde agricole et de préparer leur projet. En conséquence, et compte tenu de l'importance du bon renouvellement des générations pour l'avenir de notre agriculture, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer le maintien de ces stages.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 6 MEUR ont pu être dégagés pour financer les Stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages Six Mois. Pour l'avenir, il est envisagé de rassembler dans une action unique l'ensemble des financements consacrés à l'installation pour assurer un pilotage cohérent de cette politique d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Il paraît nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique, en recherchant des modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité de projets. Cette démarche est engagée dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer doit notamment être examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'attache à faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88806

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2641

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5147